



INSCRIPTIONS 2020/2021 TRANSPORT SCOLAIRE – GROUPE SCOLAIRE DES GRANDS CHÊNES

INFORMATIONS PARENTS	
Nom	Père : Mère :
Prénom	
Adresse	
	Code Postal : Ville : Code Postal : Ville :
Tél. Fixe	
Tél. Portable	
Tél. Travail	

ENFANT

Nom /Prénom : Né(e) le : Classe :

MATIN 8h

BUS 1

- 1 8h00 - Brétigny
- 2 8h08 - Perrières Bas
- 3 8h10 - Route des Alpes/Chemin du Coteau
- 4 8h12 - Route des Alpes/Chemin des Bergeronnettes

- Lundi Mardi Mercredi
- Jeudi Vendredi

BUS 2

- 1 8h05 - 156 Route St Jean
- 2 8h08 - 556 Route du Château/les 4 saisons
- 3 8h12 - Pré-Bois

- Lundi Mardi Mercredi
- Jeudi Vendredi

MIDI 11H30 et 13H00

- 1 11h50 - Brétigny
- 2 11h58 - Perrières Bas
- 3 12h00 - 556 Route du Château/les 4 saisons
- 4 12h04 - Pré-Bois

- Lundi Mardi -- Jeudi Vendredi

SOIR 15H45 ET MERCREDI 11H30

- 1 16h00 - 156 Route Saint – Jean
- 2 16h10 - Brétigny
- 3 16h18 - 556 Route du Château/les 4 saisons
- 4 16h22 - Pré-Bois
- 5 16h26 - Perrières Bas
- 6 16h28 - Route des Alpes/ Ch. du Coteau
- 7 16h30 - Route des Alpes /Ch. des Bergeronnettes

- Lundi Mardi Mercredi (11h30) Jeudi Vendredi

AUTORISATIONS


Pour les enfants de **MATERNELLE** : Inscrire les personnes autorisées à récupérer l'enfant, à la descente du bus autres que les parents

Nom : ☎ : Lien avec l'enfant :

Nom : ☎ : Lien avec l'enfant :

Nom : ☎ : Lien avec l'enfant :

Nom : ☎ : Lien avec l'enfant :

 **Pour les enfants d'ELEMENTAIRE, aucun contrôle à la sortie du bus n'est effectué.**
Les parents souhaitant accompagner leur enfant sur le trajet arrêt de bus - domicile doivent être présents à l'arrêt de bus.

INFORMATION CONCERNANT L'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE

INFORMATION CONCERNANT L'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE		*A pris connaissance
Inscription transport scolaire en abonnement	Ce choix est valable pour toute l'année scolaire tout comme le ou les jours choisis. Ils peuvent toutefois être modifiés avant chaque début de trimestre pour le trimestre suivant.	
Règlement transport scolaire	L'inscription au transport scolaire vaut acceptation du règlement qui sera transmis par le service scolaire aux parents qui en font la demande.	
Tarif transport scolaire	Si vous souhaitez le calcul du quotient familial pour l'application du tarif du repas, joindre votre dernier avis d'imposition. Tarif établi selon quotient familial ci-dessous : Tranche 1 : QF ≤ 6000€ - Tranche 2 QF : 6001 à 12000€ Tranche 3 QF : 12001 à 24000 € - Tranche 4 QF : > 24001€	
Demande de modification	Toute modification d'abonnement, d'adresse, de quotient familial devra faire l'objet d'une demande écrite adressée au service scolaire : scolaire@prevessin-moens.fr	
<i>Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données en vigueur depuis le 25/05/2018, les personnes ont un droit d'accès et de rectification aux données les concernant.</i>	Les renseignements transmis par les familles dans le cadre de l'inscription au transport scolaire font l'objet d'un traitement informatisé, indispensable à l'organisation du service de transport, à l'établissement des listes d'enfants, à la sécurité de l'enfant et à la facturation. Ces données sont strictement réservées aux besoins du service Scolaire et à ceux des services de recouvrement.	

Je déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire en contactant le service scolaire de la Mairie.

Date : _____ Signature des parents ou du responsable légal de l'enfant